II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 15 juin 1981
portant nomination d'un membre du Comité économique et social

(81/516/Euratom, CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment ses articles 193 à 195,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment ses articles 165 à 167,

vu la convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, et notamment son article 5,

vu la décision du Conseil, du 19 septembre 1978, portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période se terminant le 18 septembre 1982,

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite de la démission du Drs P. Bukman, portée à la connaissance du Conseil le 28 janvier 1981,

vu les candidatures présentées le 13 mai 1981,

après avoir recueilli l'avis de la Commission des Communautés européennes,

DÉCIDE :

Article unique

M. J. van der Veen est nommé membre du Comité économique et social en remplacement du Drs Bukman pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 18 septembre 1982.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 1981.

Par le Conseil

Le président

G. BRAKS